

Mobilisation
de l'École et de
ses partenaires
pour les valeurs
de la République

— —
Les assises



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La démarche des assises

Assises de la mobilisation
de l'École et de ses partenaires
pour les valeurs
de la République



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉMARCHE

DOCUMENT 1

1. Dans quel contexte s'inscrivent ces assises ?

Après les attentats qui ont frappé au cœur la République, la mobilisation du peuple français est porteuse d'une exigence vis-à-vis de l'ensemble de la société, et singulièrement de l'école. Plus que jamais l'École doit jouer un rôle éminent pour faire vivre et transmettre les valeurs de la République.

Le 22 janvier 2015, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, après avoir notamment consulté les représentants de la communauté éducative et des partenaires de l'école (fédérations de parents d'élèves, associations complémentaires de l'école publique, représentants des lycéens, acteurs du monde économique, associations d'élus locaux, etc.), a ainsi tracé la voie d'une Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, autour de 4 enjeux majeurs :

1. Mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'École ;
2. Développer la citoyenneté et la culture de l'engagement avec tous les partenaires de l'école ;
3. Combattre les inégalités et favoriser la mixité sociale pour renforcer le sentiment d'appartenance dans la République ;
4. Mobiliser l'enseignement supérieur et la recherche.

Les 11 mesures de la Grande mobilisation sont consultables sur le site [education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) :

<http://www.education.gouv.fr/cid85644/onze-mesures-pour-une-grande-mobilisation-de-l-ecole-pour-les-valeurs-de-la-republique.html>

Le Premier ministre a réuni le 9 février 2015 l'ensemble des préfets, les recteurs d'académie et les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale pour leur demander d'organiser sur l'ensemble du territoire national, des assises de la mobilisation de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la République qui permettront notamment de commencer à décliner les mesures de la Grande mobilisation (<http://www.education.gouv.fr/cid86129/grande-mobilisation-ecole-pour-les-valeurs-republique-lancement-des-assises.html>).

2. Quels sont les objectifs des assises ?

C'est parce que l'école ne peut répondre seule au défi lancé à l'ensemble de la société, que les assises de la mobilisation de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la République doivent permettre de réunir et de faire contribuer l'ensemble des membres de la communauté éducative et les partenaires de l'école autour de trois thématiques, notamment en lien avec les mesures 4, 5 et 8 de la Grande mobilisation :



1. Comment associer pleinement les parents à l'action éducative de l'école ?
2. Comment favoriser le travail conjoint des collectivités territoriales, de l'éducation nationale et de l'ensemble des services de l'État pour la réussite éducative des jeunes ?
2. Comment mobiliser les acteurs associatifs, le monde économique et la société civile pour soutenir l'action de l'école dans la lutte contre les déterminismes sociaux et territoriaux ?

En réfléchissant avec les partenaires sur la déclinaison opérationnelle de ces objectifs, il s'agira aussi pour chacune de ces thématiques de :

- identifier des bonnes pratiques partenariales qui pourraient être remontées et diffusées à tous ;
- identifier les difficultés, les freins mais aussi les leviers pour la mise en œuvre d'actions partenariales ;
- faire des propositions concrètes pour renforcer la capacité de l'école et de ses partenaires à se mobiliser ensemble pour transmettre les valeurs de la République

Les mesures 4, 5 et 8 abordant de manière transversale les enjeux du lien entre l'École et ses partenaires, elles pourront permettre de traiter un large faisceau de questions : réussite éducative et lutte contre le décrochage par exemple, et plus largement promotion des valeurs de la République.

3. Quel pilotage pour les assises ?

◦ **Au niveau national** : un comité de suivi associant l'ensemble des ministères concernés, les représentants des personnels, des parents d'élèves, des lycées et étudiants, les associations d'élus et les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, les associations de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, s'assure de la mise en œuvre des mesures de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République. Il coordonne le travail avec l'ensemble des partenaires.

◦ **Au niveau départemental** : l'IA-DASEN, en lien étroit avec le préfet de département et ses services (DDCS, délégués du préfet, etc.), assure le pilotage opérationnel de la démarche des assises. Il planifie le calendrier des assises locales, désigne un **binôme référent désigné par l'IA-DASEN** parmi les personnels de direction et les corps d'inspection (directeur d'école, chef d'établissement, IA-IPR, IEN, etc.) exerçant ou intervenant sur les territoires pertinents, accompagne leur organisation en lien avec les représentants de la communauté éducative (élus locaux, représentants du collectif des associations partenaires de l'école, membres du CAVL, représentants des fédérations de parents d'élèves, etc.), recueille les remontées des assises locales et organise les assises départementales. Il peut bénéficier du concours des sous-préfets pour la mobilisation des élus et acteurs du monde économique.

Sous l'autorité du recteur, et en lien avec le préfet de région, un **comité de pilotage académique** peut être mis en place pour suivre et accompagner le déroulement des assises, et notamment pour associer la DRAAF, sensibiliser le conseil régional et les acteurs du développement économique, les organisations socioprofessionnelles, qui pourraient venir en appui des assises locales et départementales. Le recteur mobilise en tant que de besoin ses conseillers techniques (proviseur vie scolaire, référent parents d'élèves, DAAC, conseiller sport scolaire, médecin, infirmier et assistant social conseiller technique, etc.) et des personnels qualifiés (référents mémoire-citoyenneté, laïcité, lutte contre les discriminations, etc.), pour accompagner l'organisation des assises locales et départementales.

◦ **Au niveau local** : chaque assise locale est organisée par un **binôme référent désigné par l'IA-DASEN**, parmi les personnels de direction et les corps d'inspection (directeur d'école, chef d'établissement, IA-IPR, IEN, etc.) exerçant ou intervenant sur le territoire et **représentant les deux degrés d'enseignement**. Ce binôme assure le lien avec l'IA-DASEN. Il aura pour mission de coordonner l'organisation logistique (invitations, mise à disposition et aménagement des locaux, etc.), la préparation et l'animation des assises en amont avec les partenaires, et la restitution des travaux au niveau départemental.



4. Quelle organisation mettre en place pour réussir les assises ?

Les assises devront être organisées pour permettre une démarche de travail ascendante afin de faire remonter, du niveau local vers le niveau départemental puis national, des synthèses exprimant les propositions des partenaires de l'école pour enrichir les 11 mesures de la Grande mobilisation. Ces assises se structureront sur trois niveaux et trois temps :

1. Au niveau infra-départemental, sur la base des unités territoriales pertinentes de la politique éducative (bassin d'animation de la politique éducative, circonscription du 1^{er} degré, autres, etc.), des Assises locales regroupant le périmètre de plusieurs établissements du premier et second degré seront organisées avec pour objectif de formuler des propositions en lien avec les objectifs décrits ci-dessus ;
2. Au niveau départemental, sur la base d'une remontée des assises locales qui se seront déroulées en amont, une réunion d'échange et de synthèse sera organisée sous le label « Assises départementales ». Elle permettra de finaliser une synthèse qui sera transmise au niveau national. Cette synthèse présentera la déclinaison envisagée dans le département des mesures partenariales de la Grande mobilisation et rassemblera les propositions et pistes d'actions identifiées durant les échanges pour enrichir les mesures partenariales de la Grande mobilisation et la réflexion collective sur les meilleures modalités de coopération entre l'école et ses partenaires pour transmettre et faire vivre les valeurs de la République auprès des jeunes ;
3. Au niveau national, une synthèse sera élaborée à partir de l'ensemble des contributions départementales. Elle sera présentée par la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

5. Calendrier des assises

Dès le 16 février 2015, des assises locales pourront être tenues.

L'ensemble des synthèses des assises départementales devront être transmises au niveau national pour le 24 avril 2015. Dans chaque département, l'IA-DASEN définira le calendrier de collation des synthèses des assises locales afin que puissent ensuite s'organiser les assises départementales.

La synthèse nationale des assises de la mobilisation de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la République sera rendue publique le 12 mai 2015 par la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

6. Quels participants aux assises départementales et locales ?

Les assises ont vocation à rassembler très largement les acteurs et partenaires de l'École. Il convient d'associer l'ensemble des membres de la communauté éducative, les partenaires de l'école et les services de l'État au déroulement de ces assises, tant au niveau infra-départemental, qu'au niveau départemental (cf. documents 3 et 5). La liste des participants potentiels, pourra être ajustée en fonction des réalités locales.

7. Ressources mises à disposition

Afin d'organiser au mieux ces assises, des documents supports ont été élaborés :

- une fiche recensant les thématiques à aborder lors des assises ;
- un guide d'organisation et d'animation des assises au niveau local ;
- une fiche de cadrage des remontées des assises locales vers le niveau départemental ;
- un guide d'organisation et d'animation des assises au niveau départemental ;
- une fiche de synthèse des assises départementales vers le niveau national ;
- un jeu de fiches ressources liées aux thématiques des assises départementales ou locales ;
- des consignes pour la communication autour des assises ;
- la liste des référents académiques « mémoire et citoyenneté, laïcité, lutte contre les discriminations » et des chargés de communication académiques.

Ces outils fournissent des principes généraux de conduite de la démarche, qu'il conviendra de compléter, et laissent place à la capacité d'initiative des équipes locales pour organiser le déroulement le plus pertinent des assises au niveau local et départemental. Il est toutefois nécessaire de s'assurer que la méthodologie mise en place localement permette une remontée homogène des travaux vers le niveau national, afin de garantir l'élaboration de la synthèse nationale.

Mobilisation
de l'École et de
ses partenaires
pour les valeurs
de la République
Les assises

THÉMATIQUES À ABORDER LORS DES ASSISES

DOCUMENT 2

Liste des thèmes et propositions de questions associées

Il est recommandé que les 3 axes mentionnés dans cette fiche puissent être discutés lors des assises locales et départementales. Pour chacun des thèmes on pourra choisir une ou plusieurs questions qui semblent les plus pertinentes à traiter dans le contexte local.

1. COMMENT ASSOCIER PLEINEMENT LES PARENTS À L'ACTION ÉDUCATIVE DE L'ÉCOLE ?

Comment développer les temps d'échange avec les parents d'élèves ?

- Comment développer une qualité de relation permettant d'associer les parents, y compris et surtout lorsque les élèves ont des difficultés dans leurs parcours (absentéisme, orientation, etc.) ?
 - Comment développer les temps d'échanges, individuels ou collectifs, avec les parents d'élèves ?
- Quelle démarche adopter pour faire émerger les besoins, attentes et demandes des parents d'élèves ?

Comment faire partager le règlement intérieur et la charte de la laïcité ?

- Comment échanger avec les parents autour de la laïcité, des questions d'éducation, du « vivre ensemble » et des valeurs ?
- Quelle communication est à développer sur le règlement intérieur et la charte laïcité ? Comment transmettre les idées clés du « vivre ensemble », aux élèves et à leurs parents ?

Comment associer les parents d'élèves au dialogue éducatif ?

- Parmi les quatre missions du CESC (circulaire du 30/11/2006) figure l'axe de « proposer des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion (accueil de familles à l'inscription, information pour une meilleure compréhension du système éducatif) » ; comment développer cette mission du CESC (dans les établissements du second degré) ?
- Comment agir sur les représentations respectives concernant les modèles éducatifs ? Comment partager des regards croisés ? Comment favoriser la participation des parents au projet éducatif de l'élève ?

Comment mettre en place des espaces parents ?

- Comment aller à la rencontre des parents les plus éloignés de l'école, dans quels lieux-relais, pour les amener ensuite vers les espaces parents ?
- Quelles sont les finalités des espaces parents ? du point de vue des parents et des partenaires ; Comment les collectivités ou les CAF/Caisses de MSA peuvent elles aider à la bonne mise en place (matérielle, humaine, etc.) des espaces parents ?
- Comment animer les espaces parents ? Par qui et avec quels outils ?
- Comment renforcer l'apprentissage des valeurs de la République ? Comment élargir le public en prenant en compte les parents non primo-arrivants ?

2. COMMENT FAVORISER LE TRAVAIL CONJOINT DES COLLECTIVITÉS LOCALES, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEMBLE DES SERVICES DE L'ÉTAT POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES JEUNES ?

Quel contenu du volet « laïcité/citoyenneté » dans les projets éducatifs territoriaux (PEDT) ?

- De quelle aide ont besoin les collectivités qui souhaitent intégrer un volet « laïcité et citoyenneté » dans leur PEDT ? Quel apport des associations d'élus locaux ?
- Quels types d'activités sont envisageables dans ce cadre ? Quels partenaires mobiliser pour la mise en œuvre de ce volet ? Notamment comment les jeunes en service civique peuvent-ils contribuer à favoriser la diffusion d'actions destinées au vivre ensemble dans les activités périscolaires ?
- Comment s'assurer du respect des valeurs de la République par tous les partenaires ?
- Comment aborder toutes les valeurs de la République dont l'égalité et la fraternité ?

Comment construire un cadre commun pour la mise en œuvre du principe de laïcité dans les temps scolaires et périscolaires ?

- Quelles sont les propositions des collectivités ?
- Dans quel cadre proposer un travail conjoint pour partager les réflexions en associant les parents ?

Quel contenu à un axe laïcité et citoyenneté dans les contrats de ville ? Comment y inclure la prévention des ruptures sociales et scolaires, l'accompagnement des parents, l'accompagnement des jeunes vers l'insertion et l'emploi ?

- Les contrats de ville prévoient un volet éducation. Quelles actions d'accompagnement en direction du jeune et de ses parents pour prévenir le décrochage scolaire et favoriser une insertion sociale et professionnelle ?
- Le volet éducatif des contrats de ville inclut-il d'ores et déjà la prévention du décrochage ? Quelles sont les orientations retenues ? Les parents d'élèves sont-ils concernés ? Des relations avec les entreprises sont-elles prévues ?
- Comment articuler le travail conduit dans le cadre scolaire avec ce qui sera fait hors temps scolaire, comment s'assurer du respect des valeurs de la République par tous les partenaires ?
- Quelles actions engager pour développer les activités périscolaires et extrascolaires pour les jeunes collégiens ?

Comment développer sur tout le territoire les programmes de réussite éducative (PRE) pour le suivi et l'accompagnement individuel des jeunes ?

- Les PRE existants répondent-ils aux principaux besoins des enfants et des jeunes en fragilité ? Quels seraient les actions complémentaires souhaitables ?
- La diversité des intervenants est-elle un obstacle au suivi dans la durée des jeunes concernés ? Comment dépasser collectivement ces éventuelles difficultés ?
- Comment articuler les actions du PRE avec les actions du droit commun, pour éviter les effets de substitution à d'autres actions ?

Comment mettre en place une politique active de mixité pour agir sur la composition des collèges ?

- Comment dresser un état des lieux de la mixité sociale des collèges d'un territoire ? Quels sont les acteurs à associer à cette démarche pour la rentrée 2015 ?
- Comment la répartition de l'offre des formations peut-elle agir sur la mixité sociale des établissements ? Quelles propositions ?
- Comment travailler avec les collectivités à la définition d'objectifs en matière de mixité sociale susceptibles de figurer dans une convention ? Et pouvant faire changer la situation ?
- Dans quelles circonstances la définition d'un secteur multi-collèges est-elle pertinente ? Comment développer cette logique ?
- Comment franchir une étape décisive en matière de mixité sociale ?



3. COMMENT MOBILISER LES ACTEURS ASSOCIATIFS, LE MONDE ÉCONOMIQUE ET LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR SOUTENIR L'ACTION DE L'ÉCOLE DANS LA LUTTE CONTRE LES DÉTERMINISMES SOCIAUX ?

Comment construire et/ou renforcer les liens avec les associations de l'éducation populaire, les associations de jeunesse et les associations concourant à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ?

- Quelle place les associations complémentaires de l'enseignement public sont-elles prêtes à jouer dans des actions en matière d'éducation à la citoyenneté, notamment dans le domaine du vivre-ensemble, de la lutte contre les préjugés, l'obscurantisme, le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie ? Comment construire et mettre en œuvre ces actions pour qu'elles se développent ? Comment profiter des contrats de ville pour mieux prendre en compte ces actions ?
- Comment favoriser la connaissance et la reconnaissance des associations complémentaires de l'enseignement public par les équipes éducatives des écoles, collèges et des lycées ?
- Comment mieux diffuser et faire connaître l'offre d'action éducative locale et nationale proposée par les associations complémentaires de l'enseignement public ?
- Comment favoriser l'intervention des associations complémentaires de l'enseignement public dans les territoires où elles ne sont pas implantées, notamment dans les territoires de l'éducation prioritaire ou en milieu rural ?
- Comment favoriser le travail conjoint des équipes éducatives et des associations pour préparer, mettre en œuvre et évaluer des actions communes ?
- Comment simplifier le montage administratif et financier des actions éducatives conduites avec des partenaires associatifs, quand ce montage peut impliquer de multiples interlocuteurs (établissement scolaire, collectivité locale, services déconcentrés de l'éducation nationale, etc.) ?
- Quelles modalités de mise en œuvre locale pour les comités départementaux d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CDESC) ?
- Comment intégrer les partenaires associatifs projet d'école ou d'établissement et/ou au CESC au futur comité départemental d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CDESC) ?
- Comment développer l'engagement associatif des élèves ? Quelle place pour les associations de jeunes en milieu scolaire ?
- Comment les jeunes en service civique peuvent-ils participer à ces démarches ?

Comment constituer et mobiliser la réserve citoyenne ?

- Comment valoriser au plan local l'engagement dans la réserve citoyenne pour que l'école s'appuie sur son environnement pour mieux répondre aux défis auxquelles elle ne peut répondre seule ?
- Quelle place et quelles modalités d'engagement pour les parents d'élèves dans la réserve citoyenne ?
- Quelle place et quelles modalités d'engagement pour les collectivités territoriales (élus et agents) et les services de l'État dans la réserve citoyenne ?
- Quelle place et quelles modalités d'engagement pour les bénévoles des associations dans la réserve citoyenne ?
- Quelle place pour les étudiants dans la réserve ?
- Quelle place et quelles modalités d'engagement pour monde économique et professionnel dans la réserve citoyenne ?
- Quelles modalités concrètes de mobilisation de la réserve citoyenne et d'intervention en milieu scolaire ?

Comment associer le monde économique et professionnel à la lutte contre les discriminations sociales et territoriales ?

- Comment les acteurs du monde économique (chefs d'entreprise, salariés, partenaires sociaux...) peuvent-ils contribuer à la lutte contre toute forme de discrimination ?
- Comment l'école et ses partenaires du monde économique peuvent-ils valoriser et intensifier leur coopération en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ?



- Comment favoriser l'accès aux stages pour les jeunes des lycées professionnels ?
- Comment les équipes pédagogiques et les entreprises peuvent-elles élaborer des projets avec la classe afin de permettre aux élèves de choisir leur orientation, notamment en éducation prioritaire?
- Comment déployer cette coopération en direction de l'ensemble des jeunes au plan local ?
- Comment intégrer systématiquement dans les actions conduites avec les partenaires du monde professionnel et économique une dimension apprentissage des règles du vivre ensemble (importance et respect du règlement intérieur), et respect de la mixité (égalité fille-garçon, mixité sociale, accueil des publics spécifiques...) ?
- Comment développer de nouveaux types d'intervention du monde économique et professionnel pour toucher l'ensemble des jeunes sur l'ensemble du territoire?
- Comment faire participer des élèves à des actions citoyennes conduites dans les entreprises (actions de solidarité, engagement associatif...)?
- Comment mettre à profit le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIIODMEP) pour renforcer, par des projets partagés, la culture citoyenne?